



MAIRIE DE METEREN

Conseil Municipal du 11 décembre 2019

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Guy ROUZE, Marylène CLEENWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

Absents excusés : M. Jean DESEURE, Mme Christiane CNOCQUAERT-HERMAN, Mme Isabelle DAUVERGNE.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2019.

1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants :

<i>Date</i>	<i>Nature du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot purge et démolition	SAS HELFAUT TRAVAUX (Helfaut)	28 980,00 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot gros œuvre et étanchéité	CJ BAT (Auchy les Mines)	36 619,25 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot menuiseries extérieures	LOISON (Armentières)	76 230,00 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot plâtrerie et isolation	GN BATIMENT (Houplines)	64 275,00 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot menuiseries intérieures	SARL Joël LEROY (Delettes)	58 510,90 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot chape et carrelage	BATISOL ET RESINE (Armbouts Cappel)	27 888,53 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot peinture	TEFFRI PEINT ET CIE SAS (Lille)	9 798,10 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot plomberie chauffage ventilation	FLANDRES PLOMBERIE (Spycker)	89 979,03 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot électricité	LESOT (Saint Laurent Blangy)	87 193,01 €
01/10/2019	Travaux salle des fêtes - Lot cuisine	EQUIP'FROID ET CUISINE (Forest sur Marque)	42 474,00 €
14/10/2019	Fourniture et pose de poteaux et panneaux béton pour rangement matériaux aux ateliers municipaux	SAS David Métal (Bailleul)	5 350,00 €
21/11/2019	Travaux salle des fêtes - Avenant parvis pierres bleues	CJ BAT (Auchy les Mines)	4 500,00 €
25/11/2019	Travaux salle des fêtes - Avenant pompe à bière	EQUIP'FROID ET CUISINE (Forest sur Marque)	3 125,00 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

Personnel municipal

Vu la délibération du 5 avril 2017 fixant les conditions de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires pour le personnel de la commune de Méteren, qu'il convient de compléter, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** les nouvelles modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires du personnel communal.

Par ailleurs, vu le contrat d'association signé le 22 septembre 2006, vu le coût horaire du personnel de l'école Sainte Marthe, considérant la participation d'un personnel de l'école Sainte Marthe à l'accompagnement des élèves de cette école au restaurant scolaire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention (complémentaire au forfait du contrat d'association) à l'OGEC de l'école Sainte Marthe pour la rémunération d'un personnel d'accompagnement des élèves de cette école au restaurant scolaire, **FIXE** le montant de cette subvention pour l'année scolaire 2019/2020 à 2 854,53 € (1,5 heure x 138 jours x 13,79 €/h) et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Décisions comptables et budgétaires

Vu la délibération du 9 avril 2014, attribuant une indemnité de conseil à M. Charles-Hervé BASSEZ, comptable public, considérant la prise de fonction de M. Dominique GALLOIS à compter du 16 septembre 2019, considérant la nécessité pour la commune de bénéficier des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer à M. Dominique GALLOIS, Trésorier, une indemnité de conseil calculée suivant l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux maximum à compter du 16 septembre 2019.

Par ailleurs, vu la délibération n°DL2019-49 attribuant une subvention complémentaire à l'Ogec de l'école Sainte Marthe, vu la demande de la trésorerie de changement d'imputation pour les dépenses liées aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le quartier Wicart-Oseraie, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE de VALIDER** la décision modificative n°3 du budget 2019 comme suit : Article 6574 (subventions) : + 1 500,00 €, Article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 1 500,00 €, Article 2041582 (participation versée à d'autres groupements pour des travaux liés à des installations) : + 27 000,00 €, Article 21538 (autres réseaux divers) : - 27 000,00 €.

Concernant les tarifs des prestations périscolaires, considérant que les nouveaux tarifs votés en 2018 faisaient suite à une réorganisation complète du système de tranches tarifaires et de facturation aux familles, considérant que l'inflation a été faible sur les douze derniers mois glissants (moins de 1%), le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité **MAINTIENT** les tarifs de restauration municipale, de la garderie périscolaire municipale et des accueils collectifs de mineurs 2020 identiques à ceux de 2019.

Concernant l'abonnement aux cartes de pêche, considérant l'état de l'étang, considérant les travaux d'aménagement du site par l'USAN, qui vont nécessiter sa fermeture complète à compter de juillet 2020, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **FIXE** le tarif des cartes de pêche pour 2020 à la moitié des tarifs appliqués en 2019, à savoir : cartes annuelles 16.15 € et cartes à la journée 5.00 €.

Enfin, concernant les dépenses de chauffage de l'église, considérant l'évolution des prix constatée depuis un an, considérant que la prise en charge d'une partie des dépenses de chauffage de l'église est nécessaire à la conservation et à l'entretien de l'édifice, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** que le montant maximum de la participation communale aux frais de chauffage de l'église en 2019 sera de 2 000 €.

Divers projets - demandes de subventions

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure n°2019/116 du 30 septembre 2019, décidant d'attribuer un Fonds de Concours à la commune de Méteren pour la rénovation de la salle des fêtes, considérant que les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont maintenant entamés et permettront une meilleure isolation et accessibilité de ce bâtiment, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** le principe de versement du Fonds de Concours proposé par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, à hauteur de 50 000 €.

Par ailleurs, vu le dossier d'étude de faisabilité de la réhabilitation et de la mise en accessibilité de la mairie de Méteren, présenté par Mme TKINT, considérant que ces travaux rentrent dans les critères d'éligibilité à la DETR (travaux intéressant les mairies) et à la DSIL contrat de ruralité (accessibilité aux services et aux soins), considérant que l'estimation des travaux s'élève à 396 768 €HT, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, à hauteur de 40% du montant subventionnable, soit une subvention de 158 707 €, **VALIDE** la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local / Contrat de Ruralité des Flandres programmation 2020, à hauteur d'une subvention de 32 000 € et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

De plus, vu les critères de répartition de la nouvelle Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération, vu le projet de création d'un carrefour à feux tricolores à l'intersection de la rue de la Fontaine (RD 318) et de la rue des Charmilles, d'un montant de 15 000 €HT, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : **VALIDE** la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour l'année 2020, à hauteur de 75% des dépenses subventionnables et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ces demandes.

Enfin, vu les critères de répartition du produit des amendes de police, vu le projet de réalisation d'un parking de 40 places le long de la rue de la Fontaine (RD 318), d'un montant de 105 000 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019, à hauteur de 50% des dépenses subventionnables et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ces demandes.

Signature de conventions variées

Vu les projets de conventions entre la mairie de Méteren et le Centre André Malraux d'Hazebrouck pour l'organisation de trois spectacles à la salle des fêtes de Méteren sur le début d'année 2020, considérant que la programmation de spectacles culturels de qualité sur le territoire communal permet de lutter contre l'exclusion culturelle et de promouvoir le développement culturel de la région, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** l'organisation

de trois spectacles sur la commune par le Centre André Malraux les 4 février, 2 avril et 5 mai 2020, avec prise en charge financière telle qu'indiquée dans les conventions et **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation de ces spectacles et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, vu le projet d'aménagement de l'étang des 4 fils Aymon, nécessaire dans le cadre de la lutte contre les inondations dans ce bassin versant, considérant que l'USAN sera le maître d'ouvrage de ces travaux et qu'à ce titre, il doit bénéficier de l'usage des parcelles concernées, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCEPTE** de confier l'usage de la parcelle cadastrée ZH 152 à l'USAN dans le cadre des travaux d'aménagement de l'étang des 4 fils Aymon et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Enfin, vu la proposition de convention avec le garage VANDAELE à Flêtre, considérant la demande de la gendarmerie de Bailleul relative à changer de prestataire pour la fourrière automobile en conventionnant avec un garage plus proche géographiquement, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** le changement de prestataire pour le service de fourrière pour véhicules automobiles en retenant le garage VADAELE à Flêtre et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à cette prestation.

SIECF - cotisations communales

Mme le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF, pour les compétences électricité, gaz et télécommunication numérique. Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce les compétences autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, autorité organisatrice de distribution publique de gaz, télécommunications numérique, éclairage Public (option A - Option B) et IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques). Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales au titre de l'année 2020 comme suit : Electricité : 3,50 € / habitant, Gaz : 0,60 € / habitant, Eclairage Public Maintenance (option B) : 3,50 € / habitant, Télécommunications : 1.50 € / habitant, IRVE (maintenance - entretien - supervision de la borne) : 800 € / borne, Numérique : gratuit. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fiscaliser les cotisations communales dues au SIECF au titre de l'année 2020.

SIDEN-SIAN - rapport 2018

En application des articles L 5211.39 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et sa synthèse, le compte administratif et le rapport de présentation de l'exercice 2018 du SIDEN-SIAN.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation de ce rapport.

Mise à 2 x 2 voies de la RD 942 - travaux connexes et modification de limites territoriales

Vu le projet de mise à 2 x 2 voies de la RD 242, considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de la maîtrise ouvrage des travaux connexes à ce projet, considérant qu'en cas de refus, cette maîtrise d'ouvrage sera assurée par une association foncière intercommunale à créer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **REFUSE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes liés à la mise à 2 x 2 voies de la RD 942 sur le territoire de Méteren.

Par ailleurs, vu le plan de rectification des limites communales entre Merris et Méteren proposé, vu le plan d'extraction du domaine public communal du chemin rural, délaissé de la route d'Hazebrouck débouchant face à la route du Doulieu, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE d'APPROUVER** le projet de modifications des limites territoriales de la commune de Méteren telles que proposées par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Merris-Méteren et de **SUPPRIMER** le chemin rural, délaissé de la route d'Hazebrouck débouchant face à la route du Doulieu, du domaine public communal, chemin dont l'emprise a été reportée sur le compte de propriété n°40 de la commune.